

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 76 (1981)
Heft: 5-fr

Vereinsnachrichten: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

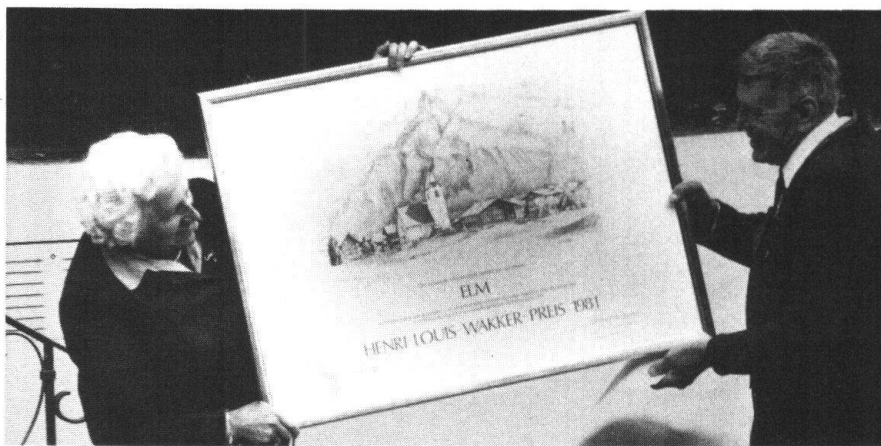
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le prix Wakker 1981 à Elm

Un village de montagne exemplaire

cs. C'est exactement cent ans après l'éboulement qui s'est abattu sur le village glaronais d'Elm que la présidente de la Ligue suisse du patrimoine national, M^{me} Rose-Claire Schüle, a remis à cette commune et à ses habitants le prix Henri-Louis Wakker 1981, le 12 septembre. Le gouvernement cantonal, ainsi que de nombreux invités assistaient à la fête. Le dimanche, «Journée du patrimoine national», était réservé à des visites de divers sites glaronais.

Dans son allocution, prononcée à l'entrée de la cure édifiée en 1807, M^{me} Schüle loua la volonté de survie témoignée par le village après la catastrophe; par son esprit communautaire et sa cohésion, la population a réussi une véritable renaissance. La présidente de la LSP insista d'autre part sur la situation généralement difficile des communes de montagne. La LSP, conformément à ses statuts, s'efforce en particulier de soutenir et de pré-



M^{me} R.-C. Schüle, présidente LSP, remet le prix Wakker 1981 à M. R. Elmer, président de commune: la puissante volonté de survie du village, ainsi que la cohésion de sa population, ont permis qu'Elm puisse être aujourd'hui un modèle pour beaucoup de localités (photo Schmidt).

server les régions ainsi défavorisées. Ce faisant, elle vise tout autre chose que la création de villages de vacances, de résidences secondaires pour citadins, ou encore de musées en plein air. «Nous voulons des villages de montagne vivants.» Et Elm vit: «C'est aujourd'hui une communauté qui pourrait servir d'exemple à d'autres – plus favorisées par la nature. Et c'est aussi vrai du point de vue économique, social et culturel qu'en matière de planification et de protection des sites.»

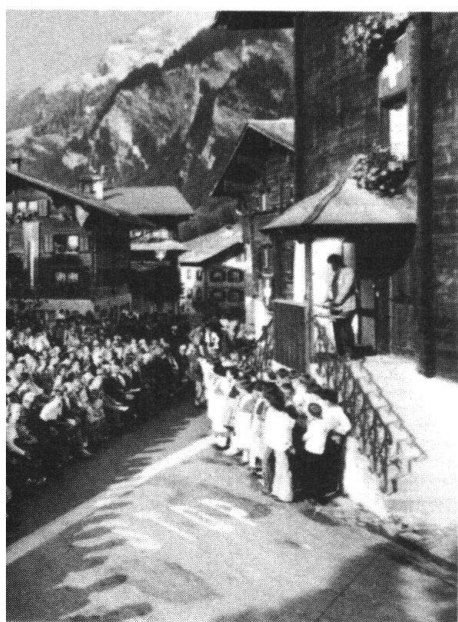
Poursuivre sur la même voie

Le président de commune, Rudolf Elmer, qui par son action pour le maintien de l'agriculture et par sa prudence dans la création de nouveaux emplois, a contribué à la structure actuelle du village, remercia, par un discours en dialecte, tous ceux qui se sont dévoués pour Elm... y compris la population qui, dit-il, a accepté les sacrifices imposés par la pla-

nification – à laquelle a collaboré M. J. Zweifel, président du «Heimatschutz» glaronais – «presque sans murmurer». M. Elmer exprima enfin le vœu que la commune poursuive sur la voie où elle s'est engagée ces dernières années.

Représentant du gouvernement glaronais, le Landamman Kaspar Rhyner mit en relief l'«énorme responsabilité» que la population assume avec la tâche de maintenir son patrimoine architectural dans le cadre d'une culture montagnarde non influencée par les courants de la mode. Ce village, en tant que bien perdurable, obligera les générations, du fait de leur responsabilité commune, à résoudre cette tâche. Pour Elm, le prix Wakker ne représente pas la conclusion d'une période, mais simplement une étape.

La remise officielle du prix de 10000 francs a donné lieu à une cérémonie agrémentée par des chœurs d'enfants et des productions de la fanfare du village. Après quoi les participants ont pu se convaincre, en visitant le





En conduisant la visite du pays glaronais, M. Jakob Zweifel, président du «Heimatschutz» de ce canton, était dans son élément (photo Glarner Nachrichten).

moine national a commencé par un exposé de M. H.-J. Streiff, directeur de l'Ecole cantonale de Glaris, sur «Land und Leute im Kanton Glarus». Puis on a visité des villages et des monuments de ce canton. La section glaronaise LSP avait remarquablement organisé les manifestations et les visites.

village, du soin voué à la protection du site.

La Journée dominicale du patri-

«Heimatschutz» et matières plastiques

Pas de carte blanche

lsp. Depuis quelque temps, les matériaux de construction à base de matières plastiques se multiplient et sont lancés sur le marché en vue de rénovations, transformations ou restaurations d'édifices. Ce sont par exemple des contrevents, des systèmes de vitrages, des portes, des éléments de toitures et d'isolation, des imitations de bois, etc. Dans la publicité qui est faite pour ces produits, on fait parfois valoir qu'ils sont admis «par le Heimatschutz et les Services de protection des sites», et peuvent donc être utilisés sans le moindre problème.

La *Ligue suisse du patrimoine national (LSP)* se préoccupe de la chose et tient à se distancer catégoriquement de ces pratiques commerciales. Elle affirme qu'elle n'a recommandé aucun de ces matériaux officiellement, encore moins sous une forme générale, et qu'elle n'envisage pas non plus de se laisser embarquer dans des entreprises purement commerciales. Il ne saurait donc être question pour elle de donner carte blanche à quiconque pour l'utilisation de produits en matières plastiques, notamment pour

des rénovations et transformations.

Circonspection indispensable

Le choix et l'emploi de matériaux artificiels de toute nature exigent bien plutôt, et surtout dans les zones protégées qui sont vulnérables, une *très grande circonspection*. Les recettes générales sont aussi peu recommandables que les expériences inconsidérées, car elles peuvent, dans tel ou tel cas, avoir un effet déplorable sur la structure existante et anéantir d'un coup des efforts de longues années pour la protection et l'aménagement. Une compétence de connaisseur et une soigneuse analyse de la situation locale, de l'édifice à rénover et de son cadre, sont des conditions qu'il est indispensable de remplir avant de se déterminer pour ou contre un matériau. Les *ersatz* ne devraient en principe entrer en considération que là où le matériau originel fait défaut, ou lorsque des produits artificiels l'emportent nettement et qualitativement sur les matériaux naturels. Les conseillers techniques de la

LSP sont à la disposition des particuliers, ainsi que des services officiels cantonaux, qui désirent les consulter pour élucider leurs problèmes de construction et d'aménagement.

Deux fois non!

Deux recours de la Ligue du patrimoine national

Lsp. Par deux recours déposés de concert avec les sections intéressées, la Ligue suisse du patrimoine national (LSP) a récemment pris position en faveur d'une application stricte des dispositions de planification et de protection du patrimoine, et, par là, en faveur de la sauvegarde des sites. Dans le premier cas, elle a adressé par l'intermédiaire de sa section thurgovienne à la chambre de droit public du Tribunal fédéral, ainsi qu'au Département fédéral des communications et de l'énergie, un recours contre l'approbation par le gouvernement thurgovien du plan de lotissement des CFF dans le *secteur de la gare de Romanshorn*. Le recours s'élève en particulier contre un énorme bâtiment de 60 m de hauteur qui porterait une grave atteinte au paysage riverain du lac de Constance.

Le second recours s'adresse à la commission des constructions de la ville de Soleure, et s'en prend au projet «Hofstatt», prévoyant un remaniement et une vaste construction nouvelle en plein centre du *Vieux-Soleure*, projet dont les conséquences urbanistiques seraient lourdes et qui pourrait compromettre les efforts déployés jusqu'à présent pour la sauvegarde du centre historique de la «ville des ambassadeurs». La section soleuroise de la ligue a commandé à ce propos une expertise d'urbanisme.